

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS
DANS LE CADRE DE LA REFORME FONCIERE ET CESSION DE BIENS FONCIERS

La SAFER de GUADELOUPE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'attribuer les biens désignés ci-après qu'elle possède :

LOT AGRICOLE EN GFA REFORME FONCIERE :

Commune de PETIT-CANAL :

* Lieu-dit «Saint-Julien» - référence cadastrale AC 233ppP2 - surface de 6 ha 11 a 05 ca environ - PLU : A - parcelle libre [Parcelle destinée à l'agroforesterie]

Commune LE MOULE :

* Lieu-dit «Acomat» - référence cadastrale AK 1316ppF3 - surface de 11 ha 67 a 71 ca environ - PLU : A - parcelle occupée

* Lieu-dit «La Mineure» - référence cadastrale BK 1389ppF4 - surface de 5 ha 61 a 75 ca environ - PLU : A - parcelle libre

LOT AGRICOLE :

Commune de SAINTE-ROSE :

* Lieu-dit «Bois de Belle Plaine» - référence cadastrale AZ 1603ppF3 - surface de 2 ha 61 a 71 ca environ - PLU : A - parcelle libre [Parcelle destinée à l'agroforesterie]

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :

Commune de SAINTE-ROSE :

* Lieu-dit «Sainval» - références cadastrales AR 405 - surface de 9 a 63 ca - PLU : A, AR 406 - surface de 72 a 37 ca - PLU : A, AR 407 - surface de 80 a 00 ca - PLU : A/UG (surface totale : 1 ha 62 a 00 ca environ) - parcelle libre [Cession en une seule unité foncière]

Commune de PETIT-CANAL :

* Lieu-dit «Delisle» - référence cadastrale AP 826 - surface de 1 ha 00 a 14 ca environ - PLU : A2 - parcelle libre

* Lieu-dit «Delisle» - référence cadastrale AP 828 - surface de 4 ha 99 a 53 ca environ - PLU : A - parcelle occupée

CESSIONS DE BIENS FONCIERS :

Commune de SAINTE-ROSE :

* Lieu-dit «Morne Rouge» - référence cadastrale AW 441 - surface de 5 a 03 ca environ - PLU : UGr/UC - parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit «Débauchée» - référence cadastrale AZ 444 - surface de 11 a 62 ca environ - PLU : 1AUnc - parcelle occupée bâtie

Commune du LAMENTIN :

* Lieu-dit «Blachon» - référence cadastrale AC 140 - surface de 20 a 59 ca environ - PLU : UBd - parcelle libre

Commune de BAIE-MAHAULT :

* Lieu-dit «Fond Budan» - référence cadastrale BE 552ppF1 - surface de 9 a 40 ca environ - PLU : 1AUb - parcelle libre

* Lieu-dit «Fond Budan» - référence cadastrale BE 552ppF2 - surface de 10 a 00 ca environ - PLU : 1AUb - parcelle libre

Commune LES ABYMES :

* Lieu-dit «Double» - référence cadastrale AI 511 - surface de 10 a 65 ca environ - PLU : 1AU - parcelle libre

* Lieu-dit «Double» - référence cadastrale AI 524 - surface de 10 a 33 ca environ - PLU : 1AU - parcelle libre

Commune de MORNE-A-L'EAU :

- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BT 850 - surface de 10 a 04 ca environ - PLU : UGn - parcelle libre
- * Lieu-dit «Blain» - référence cadastrale BV 220ppF1 - surface de 11 a 06 ca environ - PLU : UBi - parcelle libre (présence de vestiges d'habitation)
- * Lieu-dit «Blain» - référence cadastrale BV 220ppF2 - surface de 11 a 00 ca environ - PLU : UBi - parcelle libre (présence de vestiges d'habitation)
- * Lieu-dit «Labuthie» - référence cadastrale BV 260ppF16 - surface de 17 a 00 ca environ - PLU : A - parcelle occupée bâtie

Commune de PETIT-CANAL :

- * Lieu-dit «Beauplan» - référence cadastrale AZ 912 - surface de 6 a 70 ca environ - PLU : U2 - parcelle occupée bâtie

Commune LE MOULE :

- * Lieu-dit «La Ribotte» - référence cadastrale AK 924 - surface de 33 a 99 ca environ - PLU : UG/A - parcelle occupée bâtie

Commune d'ANSE-BERTRAND :

- * Lieu-dit «Fond Rose» - référence cadastrale AK 693 - surface de 12 a 60 ca environ - PLU : U2 - parcelle libre
- * Lieu-dit «Mahaudière» - référence cadastrale AX 559 - surface de 5 a 00 ca environ - PLU : U1 - parcelle occupée bâtie

Une fiche de candidature est à retirer et retourner à la SAFER avant le délai ci-après.

A noter que seules les candidatures complètes seront acceptées.

Pour les lots agricoles et les conventions de mise à disposition, un dossier complet signifie une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés et d'un chèque de banque de 20% du montant de la vente.

Pour les cessions de biens fonciers, le dossier sera considéré complet lorsque la fiche de candidature sera remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés.

Lors du dépôt de toutes candidatures, il sera exigé du candidat que la parcelle est faite l'objet d'une visite par confirmation écrite.

Les personnes intéressées devront déposer leur candidature par courrier au plus tard le **Judi 22 Juin 2023** (cachet de la poste faisant foi) à SAFER DE GUADELOUPE - Immeuble Patio de Houelbourg - Z.I. de JARRY - B.P. n° 2063 - 97192 JARRY CEDEX.

Passé ce délai et sans confirmation de la visite, les demandes ne seront pas prises en considération.

Cet avis peut être consulté sur le site de la Préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr> et également sur le site de la SAFER <http://www.safer-guadeloupe.com>.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

Pour la SAFER,
Le Président Directeur Général